



Handball 74
Comité de Haute-Savoie

Collège LES BARATTES

Année 2018/2019

SECTION SPORTIVE
HANDBALL

Dossier
de
Candidature



Objectifs de la section sportive

- Permettre aux élèves de cette section :
 - D'accéder à un niveau de handball plus élevé.
 - De poursuivre les mêmes études que les autres élèves de la classe tout en ayant des horaires aménagés.
 - De se préparer à intégrer des structures comme le Pôle Espoir du Lycée Louis Armand de Chambéry et /ou la section sportive du Lycée Berthollet lors de son passage en seconde, en fonction du projet d'orientation de l'élève.
- S'impliquer activement dans l'Association Sportive du collège et dans l'organisation de manifestations: Cross Départemental, Tournoi interclasses ...

Conditions d'admission

- Etre apte médicalement
- Etre licencié(e) dans un club
- Etre motivé par une pratique sportive intensive.
- Etre scolarisé dans un collège ou une école du bassin d'Annecy

L'élève doit réunir ces quatre conditions pour être admissible.

Modalités

- Renseigner et renvoyer le dossier de candidature, disponible au secrétariat du Collège des Barattes ou téléchargeable sur le site du collège ou celui du Comité Haute Savoie de Handball.
- **Clôture des inscriptions : vendredi 25 mai 2018**

Qualités souhaitées

- **Mentales** : avoir une grande envie de réussir à la fois ses études et de se perfectionner en handball : **volonté, résistance, dynamisme, rigueur, organisation**
- Le choix d'une filière « Section sportive », **c'est accepter des contraintes importantes.**

La Section sportive Handball est une structure officielle de l'Education Nationale, conventionnée entre le Recteur de l'académie de Grenoble et la FFHB.

1. FINALITES DE LA STRUCTURE « Section Sportive »

L'objectif de la section sportive est d'offrir à des jeunes sportifs des conditions de scolarisation telles qu'elles leur assurent une poursuite normale de leurs études tout en permettant l'organisation d'un entraînement adapté à la pratique du handball et la participation aux compétitions de son club et de quelques unes du collège dans le cadre de l'Association Sportive.

La COMPLEMENTARITE « club » & « section sportive » fixe l'enjeu principal.

La charge sportive représente :

- 3 heures d'entraînement hebdomadaire avec la section au gymnase des Glaisins.
- La participation à l'Association Sportive du Collège, pour au moins une activité qui ne sera pas obligatoirement du handball.
- Plus les entraînements et les compétitions avec le club dans lequel l'élève est licencié(e).

Les séances d'entraînement seront encadrées par un entraîneur diplômé d'Etat, du club d'Annecy le Vieux (CSAV HB).

2. L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Les élèves inscrits dans cette section reçoivent le même enseignement que les autres élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} soit 26 heures de cours hebdomadaires.

Afin de bénéficier des horaires aménagés et de faciliter l'organisation de l'emploi du temps, l'élève aura le choix entre les langues vivantes suivantes :

- **LV1 : anglais pour tous les niveaux**
- **LV2 à l'entrée en 5^{ème} : italien ou espagnol**

➤ **A l'entrée en 6^{ème}, le choix de la section sportive est incompatible avec l'option « BILANGUE – Anglais-allemand et « EMILE » en Anglais » (élèves de l'école des Pommaries).**

➤ **A l'entrée en 5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème}, la section sportive est incompatible avec les options Langues et cultures de l'antiquité (Latin) et Langues et Cultures Européennes (Euro Allemand)**

3. ASPECTS FINANCIERS

- ◆ Prix de la licence UNSS : 25 € (tarifs 2018/2019)
- ◆ Prix de la licence FFHB : selon les clubs

- Il est possible de prendre contact dès le mois de juin avec le Conseil Départemental pour des aides éventuelles.
- Il est possible de solliciter une bourse nationale du collège attribuée en fonction du plafond de ressources (Démarche à effectuer au collège au 1^{er} trimestre)

➤

➤ **RECRUTEMENT ET ADMISSION**

Une commission scolaire réunissant le principal, le professeur d'EPS coordonnateur de la section, un professeur principal rattaché aux classes sportives, d'une part, et de l'entraîneur de la section du CSAV ou son représentant, d'autre part, prononce les admissions et communique ses décisions aux parents.

Ses décisions sont sans appel.

Attention !!

Une demande de dérogation de la carte scolaire est obligatoire pour les élèves résidant hors du secteur du collège Les Barattes. Formulaire à demander à l'établissement d'origine. (Motif N°6 : élève devant suivre un parcours scolaire particulier)

☞ **Pour l'entrée en 6^{ème}** cette demande est à effectuer dans le cadre de la procédure informatisée « AFFELNET ». Elle concerne tous les élèves, du secteur ou non.

Le dossier d'inscription comprend :

- **UN VOLET SCOLAIRE,**
- **UN VOLET SPORTIF,**
- **UN VOLET MEDICAL,**
- **UNE LETTRE DE MOTIVATION,**

LE VOLET SCOLAIRE

- ✓ - photocopies des bulletins des trois trimestres de l'année en cours. (Le bulletin du dernier trimestre, portant la décision d'orientation du chef d'établissement d'origine doit être envoyé dès réception par la famille.

LE VOLET SPORTIF

- ✓ - une copie de la licence de la saison passée ou une attestation de prise de licence délivrée par le club ;
- ✓ - un document précisant les performances et/ou le niveau du joueur, l'avis de l'entraîneur et du professeur d'EPS.

LE VOLET MEDICAL

- ✓ - un certificat médical d'aptitude au sport (qui peut être établi par le médecin traitant).

UNE LETTRE DE MOTIVATION

- ✓ A REDIGER PAR LE CANDIDAT

DÉPOT DE CANDIDATURE

(DOSSIER A ENVOYER AU SECRÉTARIAT DU COLLEGE):

Vendredi 25 mai 2018 dernier délai

L'INSCRIPTION À LA SECTION « HANDBALL » EST UN ACTE VOLONTAIRE. Mûrement réfléchi, il doit mettre en cohérence les exigences et les capacités scolaires comme sportives.

Les principes de fonctionnement scolaires et sportifs

✓ Le milieu scolaire

- ⇒ **Aménagement de l'emploi du temps** : fin des cours à 14h30 les mardi et 15h30 le jeudi (séances d'entraînement).
- ⇒ **En cas de libération de la 1^{ère} heure de cours de l'après-midi du mardi** (S1 de 13h30 à 14h30), l'élève doit obligatoirement rester au collège pour avancer ses devoirs en salle d'étude.
- ⇒ **Une rubrique « section sportive »** figure dans le bulletin scolaire trimestriel. Elle est instruite conjointement par l'entraîneur et le professeur coordonnateur de la section et permet d'évaluer l'investissement et les progrès des élèves.
- ⇒ Le professeur coordonnateur d'EPS, M. LHUILLIER, et le professeur principal font le lien entre les familles, les professeurs et les entraîneurs de la section.
- ⇒ Parallèlement à cet « investissement », le candidat s'engage à un devoir d'exemplarité dans sa scolarité.

✓ Le milieu familial

- ⇒ La famille se doit d'être continuellement présente et partie prenante au projet de l'élève et s'engage à communiquer régulièrement avec les professeurs et les entraîneurs.

✓ Le lieu d'entraînement / les déplacements :

- ⇒ **Les entraînements de la section ont lieu à l'Espace Sportif des Glaisins à Annecy-le-Vieux.**
- ⇒ L'élève se rend sur place par ses propres moyens, soit en empruntant la ligne de bus SIBRA N°1 (Arrêt CES Les Barattes), prévoir alors une carte d'abonnement annuelle ou mensuelle, soit accompagné par ses parents. **Il doit être ponctuel.**
- ⇒ En cas d'absence ou de retard réitéré, l'entraîneur le signal au professeur coordonnateur et/ou à l'administration du collège.

✓ Le milieu sportif

- ⇒ **Le club**, dont les dirigeants doivent avoir conscience de l'engagement qui est le leur vis à vis de la formation, du projet et des choix des jeunes. Le (la) joueur (se) ne doit pas faire de la section "son équipe" ; il (elle) ne vient pas à la section pour « fuir » son club.
- ⇒ **L'entraîneur du club** qui accueille le (la) joueur (se), doit l'intégrer dans son collectif en tenant compte de son vécu "handball" et le (la) faire jouer. Il (elle) doit, lui (elle) aussi, prendre conscience de sa responsabilité vis à vis de la formation, du projet et des choix des jeunes.
- ⇒ **Les entraîneurs de la section**, en liaison avec la famille, le club et l'entraîneur de club doivent être les garants de la qualité de la formation sportive et de la réussite scolaire.
- ⇒ **Le (la) joueur (se)**, enfin, élément central de cet environnement, dont la motivation et l'équilibre seront d'autant plus forts, qu'il (elle) se sentira bien. Il (elle) ne devra jamais perdre de vue **ses droits mais aussi ses devoirs** envers la structure sportive scolaire.

C'est dans cet environnement lisible et objectif que le joueur devra supporter ses devoirs d'élève de section sportive :

- ✓ En priorité un cursus scolaire efficace.
- ✓ Un entraînement rigoureux.
- ✓ La vie au collège, avec ses règles.

Une expérience très riche sur le plan sportif, sur le plan de l'apprentissage d'une vie communautaire bâtie sur un objectif commun et accepté par tous.

✓ SIGNATURE DE LA CHARTE

L'inscription en section sportive suppose l'acceptation de la charte, jointe en annexe, qui fixe les droits et les devoirs de chacune des parties.

Un élève entrant en 6^{ème} dans la section sportive peut très bien demander à ne plus en faire partie l'année suivante si l'investissement exigé lui semble au-dessus de ses capacités.

La poursuite du projet sportif d'une année sur l'autre n'est pas automatique. Elle dépend de la décision de la commission des horaires aménagés pour les élèves sportifs qui se réunit en fin d'année scolaire. Elle examine les résultats, le comportement et l'investissement de l'élève pour statuer sur son maintien dans la section.

En cas de manquements, elle peut décider d'une éviction définitive ou temporaire (1 année scolaire) ou d'une réinscription sous condition de progrès enregistrés durant le 1^{er} trimestre. A défaut l'élève peut alors être radié de la section.

Le projet est organisé en 2 paliers qui marquent des degrés différents d'exigence :

- **6^{ème} et 5^{ème} : cycle d'adaptation.** L'élève prend ses repères dans la structure et adopte un rythme équilibré entre les pratiques scolaires et sportives.
- **4^{ème} et 3^{ème} : cycle d'approfondissement.** Investissement accrue en terme accrue en terme d'engagement sportif (compétition avec la section, le club, l'association sportive) et les études (orientation post 3^{ème} et Brevet des Collèges)



FICHE DE CANDIDATURE

Dossier d'inscription – Année scolaire 2018-2019

Pour les nouveaux seulement, joindre avec :

- ⇒ 1 copie de la licence 2017/2018 ou attestation délivrée par le club
- ⇒ La fiche de l'examen médical
- ⇒ La lettre de motivation
- ⇒ Les photocopies des bulletins trimestriels

Photo

Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu :
Adresse de la famille :
Téléphone : Portable :
E-mail :@.....

Classe suivie pendant l'année en cours (2017-2018) :
Orientation prévue pour la rentrée 2018 – classe de :
Langue 1 : Langue 2 :
Orientation envisagée après la troisième :

Régime prévu : Demi-pensionnaire – Externe (Entourer la mention choisie).

Signature des parents ou responsables légaux :

=====
CLUB : Numéro de licence :
Nom de l'entraîneur : Nombre d'entraînements par semaine :
Téléphone : **Email** :@.....

Poste de jeu :
Avis de l'entraîneur

.....
.....
.....
.....

Spécialités et performances réalisées par le joueur, date et lieu :
.....
.....

Signature de l'entraîneur :

=====
Etablissement scolaire fréquenté (Nom & adresse) :
.....

Avis du Chef d'Etablissement sur la candidature

.....
.....
.....
.....

Cachet et Signature du Chef d'Etablissement

Nom : **Prénom :**

Date de naissance :

MORPHOLOGIE :

Taille : Poids : Envergure : Latéralité :

VISION :

Oeil droit : Œil gauche :

Remarques :

.....
ANTECEDENTS MEDICAUX : opérations, blessures, douleurs, allergies, asthme, ...

Remarques :

"CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION "
à rédiger par un médecin.

Je soussigné, Docteur certifie avoir examiné ce jour
Mr, Mlle et n'avoir décelé aucune contre-indication
médicale à la pratique du handball dans la structure d'entraînement précitée et mis en évidence
aucune restriction à la charge de travail de 6 heures hebdomadaires.

Date Signature et cachet :

J'indique mes coordonnées afin d'être tenu informé de l'évolution de l'état de santé de mon (ma)
patient(e): Dr Téléphone :

